

LE LIBRE CANARD

Comité écologique Comtat-Ventoux

Association agréée pour la protection de l'environnement. Indépendante de l'État, des industriels et des partis.

PRINTEMPS 2024 - n°86 - PUBLICATION GRATUITE - LE CONTENU DES ARTICLES N'ENGAGE QUE LA RESPONSABILITÉ DES AUTEURS

COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT - VENTOUX

Maison des Associations
35, rue du Collège - Carpentras

comiteecologiquecomtat@gmail.com
https://www.facebook.com/Comtatventoux/
Trimestriel gratuit
Tirage : 2000 ex. env.

◆◆◆

Directeur de la publication :

Christian GUÉRIN

Maquette :

Jean-Christophe NOUVEAU

Tirage :

Sce reprographie de
la Mairie de Carpentras

Comité de rédaction :

Christian GUÉRIN

Marie-Christine LANASPPEZE

Pierre PASTOR

Michel POIREAU

◆◆◆

Où se procurer le **LIBRE
CANARD** ?

CARPENTRAS :

Mairie, Maison du Citoyen, Espace détente du Pôle Santé, Bibliothèque Inguimbertaine, librairie de l'Horloge, cinéma Rivoli, Boulangerie Lot route de Saint Didier, boulangerie du Beffroi, boulangerie, Les Lavandes, Biocoop l'Auzonne, Fromagerie Mercy, Bagerie avenue F.Mistral

SARRIANS :

Boulangerie l'Art du pain (près du LIDL)

CAROMB :

Mairie, Médiathèque

BEDOIN :

Librairie L'astucieuse renarde, Boulangerie, Olivéro-Ravel, Boucherie Pinel

MAZAN :

Bibliothèque municipale, Boulangerie Perlinpainpain et Comptoir du Ventoux, avenue de l'Europe

PERNES-LES-FONTAINES :

Librairie Des bulles et des lignes, Maison de la Presse

◆◆◆

Impression offerte par la Ville de Carpentras

Distribution occasionnelle sur les marchés et événements ponctuels

◆◆◆

Sincères remerciements à nos sponsors, ainsi qu'à nos commerçants dépositaires chez qui vous trouvez notre publication.

OÙ EN EST-ON ?

ÉDITO

On en est où ? Il y a des choses qui avancent ou bien c'est désespérant ? Ce sont peut-être vos questions...

Alors, allez voir le « bilan 2023 des actions du Comité écologique » (pages 2 et 3) et l'avancée de « l'Agenda 21 » de la ville de Carpentras (page 4) : même si peu nombreux, même avec les lourdeurs administratives (compréhensibles pour que tout soit bien conforme, contrôlé et envisagé pour le bien du plus grand nombre), même avec les résistances au changement de chacun d'entre nous, nous avons agi et il y a des avancées.

C'est aussi grâce à votre soutien ... financier par votre adhésion, physique lors de votre présence dans certaines manifestations, par vos coups de pédale et vos idées d'aménagement avec le Collectif vélo (voir ses projets page 6), par votre participation aux journées de Nettoyage de la Planète ou Nettoyons le Sud, par vos réponses à notre questionnaire sur les lieux à végétaliser en ville, par le fait que vous prenez régulièrement le Libre Canard, par vos échanges et vos réflexions à la suite de votre lecture...

Merci à vous donc, sinon nous serions un peu comme le Héron gris (page 7) qui s'agace de tous ceux qui critiquent ou se plaignent sans rien faire.

Mais il ne faut pas baisser les bras.

Les élections européennes approchent (page 10) et sont importantes pour que des lois soient votées qui engagent tous les pays d'Europe en matière d'écologie : nous voyons bien que nous dépendons tous les uns des autres. Rappelons cette pensée : « Seul on va vite mais ensemble on va loin ».

Et le loup ? Il attend qu'on le laisse vivre (page 5) : toutes les espèces dites « sauvages » sont un maillon essentiel de la biodiversité et un moyen de régulation et d'équilibre de toute la chaîne du vivant. Défendons-le.

Et puis, soyons heureux d'apprendre, en matière de jardinage (page 11) ou en ce qui concerne les cigales et crapauds (page 12) : on est plus compétent quand on sait !

Reste un de nos grands soucis : atteindre les jeunes, de plus jeunes que les « actifs » actuels du Comité écologique, que ce soit les collégiens et les lycéens (voir page 9, l'article sur les écodélégués), tous ceux qui travaillent et participent à la vie économique, les parents, les jeunes retraités, on a besoin de vous pour avancer plus vite et plus loin.

Enfin, nous nous réjouissons que la pluie soit tombée sur notre territoire ces dernières semaines, ce qui va permettre de belles cultures et qui assure des réserves en eau pour l'été, nous l'espérons, ce qui n'empêche pas d'être vigilants sur nos comportements au moment de la canicule (page 8).

Le Comité écologique Comtat-Ventoux



BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023

DU COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT-VENTOUX

L'année 2023 a vu la poursuite des activités du Comité autour des multiples aspects de la transition écologique sur notre territoire. De nouvelles initiatives se sont aussi ajoutées avec succès à nos actions. On peut ainsi regrouper nos activités autour de 5 grands axes : activités institutionnelles, mobilité durable, nature en ville, urbanisme et actions citoyennes et conviviales.

1. Activités institutionnelles

Association agréée de défense de l'environnement, nous avons été invités à participer à des **instances consultatives** ou délibératives telles que :

- la commission locale « Site patrimonial remarquable »
- le GAL (Groupe d'Action Locale) pilotant les projets Leader, financés par l'Europe, pour les communes du Ventoux
- la commission consultative « Services publics locaux »

Nous y avons défendu nos préoccupations touchant aux aspects de protection de l'environnement.



Nous avons poursuivi les contacts, et un dialogue franc et exigeant, avec les autorités locales (**Mairie de Carpentras, COVE**) à travers des réunions ou des interventions (nature et arbres en ville, déchets, mobilité durable, urbanisme, atteintes à l'environnement signalées par nos adhérents et sympathisants).

Nous avons également noué des contacts avec la **Sous-préfecture** et avec les **Procureurs de la République d'Avignon et de Carpentras**, notamment pour souligner la nécessité de renforcer l'effectivité de la justice environnementale sur notre territoire.

Enfin trois propositions émanant de membres du Comité ont été déposées au titre du « **Big Bang 2023** » projets proposés par les citoyens à la Mairie de Carpentras : la végétalisation de la rue des Remparts, le renforcement de pistes cyclables (voir plus bas), la végétalisation et l'aménagement de la cour de l'école des Amandiers B.

2. Mobilité durable

La nécessité de mettre en place des pistes cyclables sécurisées et continues est une vieille revendication du Comité Ecologique qui a proposé, il y a déjà plusieurs années, un schéma d'axes prioritaires à cet effet.

Notre insistance, combinée à l'action dynamique du « **Collectif vélo** » du **Comité** créé l'an dernier (220 sympathisants déjà), a débouché sur la préparation et la mise en œuvre des premiers axes du Schéma Directeur du vélo adopté par la COVE.

Le Collectif vélo a en effet mené de front :

- un travail d'analyse et de propositions concrètes, en liaison avec les responsables locaux de Carpentras et de la Cove. Il s'agissait d'aider à identifier des **itinéraires prioritaires**, et **adaptés aux besoins** et aux

contraintes, des tracés proposés **pour assurer la continuité et la sécurité** des parcours pour les cyclistes, face aux risques et aux incivilités d'autres utilisateurs de la route qui doivent être mieux prévenus et sanctionnés.

L'objectif du Collectif vélo et du Comité est de sensibiliser les décideurs locaux à la mise en place d'un **écosystème vélo** dont certains éléments commencent à être réalisés, y compris avec l'initiative SRAV (Savoir Rouler À Vélo) pour les déplacements des enfants des écoles.

- une activité centrée sur l'animation et la **convivialité, avec des balades collectives à vélo** (le 25/3, le 3/6, le 20/6, le 1/7, le 2/9 etc.), et des « **vélorutions** » : déambulations à plus fort impact publicitaire.

- une **réunion débat** autour de la diffusion, à la chapelle des Pénitents blancs, du film TWC sur la transition vélo aux Pays-Bas, avec une présentation très intéressante d'Olivier Marquet sur les aménagements, existants et en projet, à Avignon, en vue de favoriser les mobilités douces (environ 90 personnes).

En effet la mobilité durable ne se limite pas à la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Elle requiert un plan d'ensemble pour élargir et organiser l'offre et la nécessaire intermodalité (marche, vélo, train, voiture, bus) y compris dans ses liens avec l'urbanisme. Mais la COVE, malgré notre demande n'a toujours pas adopté un **Plan de mobilité intercommunal**, tel que prévu par une loi de décembre 2019.

- participation à la journée Ecologie du **Lycée Fabre** : **atelier sur la pratique du vélo**.

3. Nature en ville

Pour accroître nos interventions sur ce sujet et déboucher sur des réalisations pratiques par les collectivités locales concernées, nous avons poursuivi l'effort engagé en 2022 dans le cadre de notre argumentaire détaillé "Pour un plan ambitieux nature en ville", avec 20 propositions concrètes.

5 grandes activités ont marqué notre action dans ce domaine :

- Nous sommes d'abord intervenus ponctuellement, pour saisir la ville de Carpentras à l'occasion de **taillages ou d'abattages locaux d'arbres**, relayés par une publication sur notre page Facebook qui a eu un grand écho, et a suscité de nombreuses réactions, preuve d'une sensibilité accrue de la population face à la préservation des arbres en ville.

La Mairie a réagi en nous communiquant les coordonnées du responsable à avertir en pareil cas et en proposant de lancer un répertoire des « Arbres Remarquables » de la ville. Avec l'aide de tous les adhérents, et celle de Jean-Marin Desprez naturaliste, nous avons organisé l'opération sur l'ensemble de la commune. Le but étant de **rendre le plus grand nombre d'arbres intouchables**. Cette collecte, à la fois d'informations et de photos a été remise à la Mairie qui devrait en tenir compte et intégrer ces arbres dans le PLU. Elle était accompagnée d'un rapport précis de Jean-Marin Desprez sur, par exemple, les diamètres des arbres, leur essence, leur classement par rapport aux critères de la Région et du Département concernant le caractère remarquable.

- Nous avons participé, avec la Mairie de Carpentras et les services concernés, à la préparation du projet du futur **cahier des charges relatif à la gestion durable des espaces verts publics** qui devrait être lancé au début de cette année. A cette occasion, JM.Desprez a déposé un guide : «Entretien des espaces urbanisés de la commune de Carpentras : guide pratique pour une prise en compte de la biodiversité».

■ Nous sommes intervenus activement dans l'opération de végétalisation de la vaste cour d'école des Amandiers B, à la fois pour la débitumisation, pour l'aide au choix des végétaux, pour la plantation avec les enfants, et pour l'aide à l'achat du matériel d'irrigation.

■ Nous avons participé, à nouveau en tant que co-organisateurs avec la Mairie de Carpentras, à la **Journée de l'Arbre**, le dimanche 1er octobre : tenue d'un stand, diffusion de nos propositions au public. Grâce à notre intervention **10 arbres ont été plantés** dans la Prairie dite des cerisiers au bord de l'Auzon.

Les conditions de préparation et de conduite de cette manifestation nous ont amenés à formuler ensuite des propositions pour une organisation réellement efficace et participative pour la prochaine édition en 2024.

■ À l'automne nous avons lancé une enquête, auprès de nos adhérents et sympathisants ainsi que des habitants rencontrés lors de la Journée des associations et de la Journée de l'arbre, pour leur demander leurs **propositions de plantations d'arbres** et de végétalisation, **dans leur quartier**.

Une synthèse de ces résultats a été envoyée à la Mairie ; elle met en évidence la priorité donnée aux cours d'écoles ainsi qu'à la végétalisation des parkings et ronds-points bitumés.

4. Urbanisme

Dans la perspective du futur **PLU de Carpentras** attendu pour 2024, nous avons poursuivi notre action de sensibilisation et d'interpellation :

■ en participant à la réunion de présentation en Mairie du **PADD** le 23 mai, pour exprimer nos critiques (hypothèses irréalistes de croissance démographique, absence de réflexion et d'objectifs sur les questions de durabilité) et nos **propositions** (notamment pour la végétalisation et pour la prise en compte des logements vacants)

■ en transmettant à la Mairie notre analyse critique détaillée, telle que publiée dans le Libre Canard de l'été 23, avec pour résultat une réunion sur le sujet avec le Maire et ses services, le 17 octobre, ce qui a permis de recueillir quelques informations et la perspective d'avoir **30% de coefficient de biotope* pour les permis des nouvelles constructions**.

■ en interpellant par courrier le député Renaissance de la 5ème circonscription pour ses déclarations publiques hostiles à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

■ le Comité est intervenu, à la fois par des articles de presse, et par des actions auprès des commerçants et auprès de la CDAC (Commission Départementale de l'Aménagement Commercial) pour repousser la nouvelle demande d'extension du Super U, au rond-point à la sortie de Carpentras route de Mazan : l'extension a été refusée !

5. Actions citoyennes et conviviales et vie de l'association

Elle s'est traduite par :

■ notre participation, le 23 /1, à la plantation d'arbres pour **une haie** à la ferme du Rouret dans le cadre du dispositif « Des enfants et des arbres »

■ notre participation renouvelée à la **Journée Mondiale du Nettoyage de la Planète**, le 16 septembre, et celle, nouvelle, à l'initiative de la Région (« **Nettoyons le Sud** ») qui ont été l'occasion de manifester notre présence sur le terrain, d'élargir les contacts et la participation des lycées (notamment l'établissement Marie Pila pour la 1ère fois)

■ notre présence active à la Journée des associations en septembre, et à l'Agora citoyenne au Lycée de Serres le 7/12

■ le renforcement des **liens avec d'autres associations** intervenant sur divers aspects de la défense de l'environnement :

▶ la Nesque Propre, le centre social Tricadou,

▶ la coopérative Cibrav pour le développement local du photovoltaïque : souscriptions du comité et de quelques membres à des **actions Cibrav**,

▶ **Labelvers**, en liaison avec le Collectif vélo, puisqu'ils proposent un atelier d'auto-réparation.

À ce propos nous tenons à les soutenir dans toutes les démarches qu'ils pourront entreprendre pour trouver un nouveau local, le contrat de la Graineterie n'ayant pas été renouvelé au 31/12/23.

■ la parution régulière du « Libre Canard » et **l'élargissement de sa diffusion à d'autres**

communes du Comtat (6 au total maintenant) : Carpentras, Aubignan, Sarrians, Pernes-les-Fontaines, Mazan, Bedoin.

■ la bonne tenue régulière de la **page Facebook**, qui représente un effort quotidien de la part de son animateur, mais permet de toucher en moyenne 700 personnes chaque jour.

■ Le **site web** du Comité (comite-ecologique-comtat-ventoux.fr) rénové grâce à Claire Bettembot, qui continuera à s'étoffer dans l'année.

Le défi principal de notre association reste celui du **renforcement durable de notre base d'adhérents et de militants actifs**.

Les activités conviviales et de terrain, comme celle liées notamment à la création du Collectif vélo, ont montré la possibilité d'atteindre par ce biais de nouveaux membres, mais c'est un effort commun qu'il faudra poursuivre.

Les co-présidents, Pierre PASTOR, Michel POIREAU, Christine ZACCONI

**Le coefficient de biotope désigne le pourcentage qui sera définitivement consacrée à la nature dans la surface totale d'une parcelle aménagée*



ARTISAN BOULANGER PÂTISSIER

486 av. Frédéric Mistral - CARPENTRAS
04 90 67 11 52



OÙ EN EST L'AGENDA 21 À CARPENTRAS ?

Une concertation, en Mairie de Carpentras le 18 mars 2024, a permis au Comité écologique de faire part de ses remarques sur la 3^{ème} phase d'élaboration de « l'Agenda 21 » de la ville : il s'agit du « Plan des actions » ainsi que de leur Mise en œuvre, (suite à la phase 1 le diagnostic, et à la phase 2 le vote par les élus de la stratégie pour les années à venir).

Ces actions ont d'abord été proposées à la discussion à la Convention Citoyenne. Cette fois-ci, il s'agissait de la concertation avec les associations et les acteurs professionnels... Malheureusement très peu impliqués dans cette proposition de rencontre et d'échanges, car le Comité Écologique était le seul présent.

RAPPEL :

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ? C'est la déclinaison d'actions, visant à lutter contre le réchauffement climatique et pour la préservation des ressources et de la biodiversité.

Ceci en vue de favoriser un « développement durable » dans tous les domaines, et d'assurer cohésion et solidarité sociale à tous les habitants, ainsi que l'épanouissement de chacun !



LES ACTIONS :

35 actions sont proposées aujourd'hui, elles sont actuellement génériques et feront l'objet de « fiches-actions » précises, définies par les services concernés, lors de la phase 5, à la rentrée 2024, et une fois validées par les élus.

Leur réalisation dépend évidemment des moyens financiers de la ville, et seront faites progressivement. Quand des actions auront été réalisées, elles seront remplacées par d'autres.

NOS QUESTIONS, NOS REMARQUES :

■ La **désartificialisation du sol autour des arbres** en ville ? Cela va être fait place de la Mairie, avec l'installation d'un revêtement très perméable. A faire également pour tous les arbres en ville.



■ La **végétalisation** des bâtiments publics ? Cela va principalement concerner **les cours d'école, ce qui, pour le comité écologique, est urgent et fondamental.**

Mais le coût en est élevé : Carpentras a 12 écoles, et les subventions de la Région ou de l'État ne sont données que si la végétalisation est complète et faite en une seule fois. Carpentras prévoit plutôt d'aménager ces cours d'école par tranches successives, et pense ouvrir au public les cours lors des vacances scolaires, permettant ainsi l'utilisation des jeux des écoles maternelles, par exemple.

En ce qui concerne les nouvelles constructions privées, la Mairie veille à ce que le projet garde au moins 25 % de terrain végétalisé.

■ Le **plan vélo** avec les pistes cyclables. Un travail est en cours avec la participation du Collectif vélo. Dans les avenues Émile Zola, Jean-Henri Fabre et du Mont Ventoux il est prévu de supprimer une voie pour les voitures afin d'aménager une piste cyclable.

■ Pour ce qui concerne l'**eau** : les objectifs stratégiques n'ont pas été convertis en actions parce que c'est le Syndicat Rhône-Ventoux qui est compétent, et qui gère aussi la tarification de l'eau, laquelle, nous semble-t-il pourrait être progressive (plus chère au-delà d'un certain



nombre de litres d'eau dépensés : à discuter avec le Syndicat donc).

Nous proposons que des dispositifs de **récupération des eaux de pluie** soient mis en place dans la commune.

■ Pour les **économies d'énergie et les énergies renouvelables** : la Mairie nous informe qu'une étude est en cours pour équiper en **panneaux photovoltaïques** les **toitures de bâtiments municipaux**, plus l'équipement de certains parkings avec des ombrières, ce qui permettrait de fournir en électricité des bâtiments municipaux et d'utiliser toute l'électricité ainsi produite.

■ **Des produits locaux et issus de l'agriculture biologique pour les cantines** ? 2 tonnes de légumes sont déjà fournis par le maraîcher qui travaille sur les terres de la Denoves.

Le but est d'atteindre 10 tonnes par an, mais cela implique d'avoir une unité de surcongélation (pour pouvoir utiliser plus tard les légumes d'été, non utilisables en juillet/août quand les écoles sont fermées) et de refaire la cantine centrale qui n'est pas actuellement aux normes.

■ La trame noire ou **extinction de l'éclairage public** ? Actuellement

la Mairie éteint l'éclairage de minuit à 6 heures, sauf en centre-ville, là où les habitants sont obligés de rentrer à pieds chez eux.

La puissance de cet éclairage est diminuée, jusqu'à 70 %. Mais selon le raccordement il est parfois impossible de dissocier l'éclairage d'une voie de celui d'autres voies.

■ La présence des **chats** en ville et le projet de la Mairie d'installer des cabanes : cela permettrait que ce ne soit pas les rats et les pigeons qui mangent la nourriture, à condition d'un entretien régulier.

On peut aussi prévoir pour les **chiens** des « canisites » où faire leurs déjections... à condition de les entretenir aussi.

En ce qui concerne la prolifération des **pigeons**, nous suggérons que la Mairie se procure en graines stérilisantes. Ce qui existe ailleurs.

■ L'installation de **containers pour déchets organiques** ? C'est la



Mairie.

Le comité écologique sera attentif à la poursuite de l'Agenda 21 et suivra la mise en place de toutes ces actions.

Marie-Christine Lanaspèze et Christine Zacconi

COVE qui est compétente. Le Comité écologique va prendre contact avec la personne responsable.

■ **Le cahier des charges pour les espaces verts** ? Un travail a été commencé en 2023 avec le Comité écologique, il s'agit de le poursuivre.

■ Nous suggérons un cahier des charges concernant une **gestion écologique des différents services municipaux** (tri des déchets, économies d'énergie et d'eau, déplacements automobiles, etc.) ? Il est à concevoir, nous dit la

LE PLAN LOUP DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement annonce un « assouplissement du protocole de tirs »

Le gouvernement indique avoir finalisé le « plan loup » pour 2024-2029. Cette version finale a été publiée lors du Salon de l'agriculture. Il comporte un protocole de tirs assoupli. Les éleveurs sont très satisfaits de cette mesure, mais elle désole les défenseurs de l'environnement.



Le précédent plan a expiré fin 2023. La nouvelle version d'un Plan Loup a été annoncé par le ministre Marc Fesneau. Cette mouture est présentée comme une avancée vers un « meilleur équilibre » destiné à la protection des troupeaux, et

comme pouvant conduire à une meilleure conservation du loup, qui est une espèce menacée.

Le point central de ce nouveau plan repose sur le protocole régissant les tirs sur les loups menaçant les troupeaux. Ce protocole devrait être rendu plus simple grâce à un nouvel arrêté publié très bientôt. Le ministre souligne que la décision va dans le sens souhaité par de nombreux éleveurs. Évidemment la FNSEA et la Fédération Nationale Ovine (FNO), y voit des avancées positives.

Les associations agricoles sont donc pour cette proposition, mais les associations de l'environnement sont sidérées et très préoccupées, on le comprend, par cette décision.

Elles interprètent la simplification des tirs comme un très mauvais signal et cherchent les moyens de bloquer ce plan, ainsi que l'arrêté, en utilisant si nécessaire la voie judiciaire.

Non seulement un surcroît de tirs risque de ne pas régler le problème, mais il risque de l'aggraver en favorisant la dispersion des meutes, et la multiplication de loups solitaires aux abois qui **s'attaquent davantage aux troupeaux.**

Le loup une espèce protégée :

Le loup est une espèce protégée depuis 2007, mais il existe une dérogation visant à limiter sa prédation sur les élevages. Cette dérogation ouvre la possibilité aux éleveurs de procéder à des tirs pour faire baisser la pression de prédation qu'exercent les loups sur les troupeaux.

Un quota est fixé qui autorise un abattage, pouvant aller actuellement jusqu'à 209 loups par an en France. Bien entendu, chacune des opérations de tir doit être autorisée par le préfet qui prend un arrêté permettant d'encadrer l'opération.

La nouvelle mesure proposée par le gouvernement, envisage une **simplification des protocoles** de tirs destinés à abattre les loups.

Dans cette simplification disparaît entre autres, l'obligation d'éclairer l'animal

avant de tirer.

Nous rappelons que le loup qui avait disparu en France, est réapparu au début des années 1990 venant d'Italie. Leur nombre a été estimé début septembre 2023 à un millier d'individus.

Les éleveurs et les bergers, des personnes aidées par l'État dans la protection du troupeau :

Il faut savoir que l'État a mis en place des aides conséquentes pour les éleveurs : paiement à 80 % des clôtures et autres protections (ex. filets électriques) pour les parcs, la nuit ; paiement à 80 % du salaire des bergers, de l'achat des chiens de protection, de leur nourriture et de leurs soins, indemnisation aux éleveurs des bêtes mortes (150 € pour une brebis à viande, 600 € pour une brebis fromagère), ceci même en l'absence de clôtures, et même en cas de doute sur le prédateur : loups ou chiens errants ?

De plus une association, FERUS, qui agit en faveur de la protection des animaux sauvages (loup, ours, lynx) propose l'été, en estive, la présence bénévole de « gardes » qui assistent le berger de jour comme de nuit.

La prédation en France est stabilisée depuis 7 ans. En chassant des proies sauvages et pas seulement les troupeaux, le loup contribue à réguler de nombreuses espèces. De plus, en contraignant les espèces à rester vigilantes et à se déplacer, le loup permet à la végétation et à la forêt de se régénérer.

Pierre PASTOR

<https://fine.asso.fr/actualites/protection-du-loup-signez-la-petition>



DES NOUVELLES DU COLLECTIF VÉLO CARPENTRAS ET ALENTOURS : ÇA AVANCE... ..CAHIN-CAHA AVEC LA MAIRIE DE CARPENTRAS !!!

Fin 2023, nous vous avons annoncé nos avancées auprès des collectivités. Serge Andrieu, maire de Carpentras, nous avait déclaré que nous serions associés aux décisions sur les projets cyclables de la ville, et nous avons parcouru les itinéraires avec l'ingénieur du bureau d'études en charge des nouveaux itinéraires à mettre en place.



Et puis, en janvier 2024, même si M. Le Maire, lors de ses vœux, a répété à plusieurs reprises le mot « collectif », force est de constater que nous ne sommes pas toujours associés aux décisions.

Le bureau d'études a remis son avant-projet le 18 janvier et nous n'avons pu assister à cette réunion. Quand nous avons pu consulter les esquisses remises, nous avons constaté une version sensiblement différente de celle que l'ingénieur rencontré nous avait présentée : fini le reprofilage des intersections place de Verdun ou place Aristide Briant (devant l'Office de Tourisme et l'Inguimbertaine), mais des parcours cyclables anguleux, peu confortables pour les cyclistes, et des voies autos encore bien rectilignes non adaptées au ralentissement du flux.

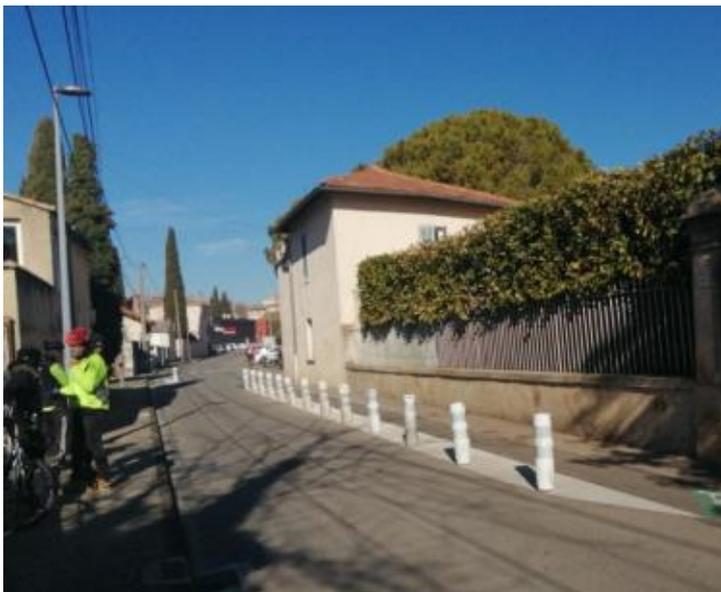
Bref, nous avons aujourd'hui de grosses craintes sur l'aspect qualitatif des itinéraires qui vont être programmés, or il s'agit de montants importants pour les finances de la ville.

Et pourtant, des travaux pourraient d'ores et déjà être réalisés pour sécuriser la circulation à vélo à moindres frais.

Petit aperçu des points « durs » : à quand un plan de circulation de la ville pour donner de la place aux vélos ?

Avec David Di Mambro, chargé de mission vélo pour la Ville, en petit comité, nous avons démarré un travail de repérage de rues et/ou de lieux dans la ville où la sécurité à vélo est mise en défaut, d'où le terme de « points durs » ou points noirs pour la sécurité du cycliste ! L'idée est de rechercher des solutions d'aménagements à moindre coût, par de la signalétique, du marquage au sol ou encore la pose de chicanes ou de ralentisseurs.

Ainsi les chemins de St André, de la Lègue et de St Labre ont été parcourus, et des aménagements légers vont être proposés aux décideurs, élus et techniciens de la ville.



Chemin de la Lègue : cette chicane très longue a pour effet de causer une accélération des autos, quelle issue pour les cyclistes qui arrivent en face ?

Cela nous a donné l'occasion de constater que des aménagements effectués par le passé peuvent s'avérer très problématiques (voir photos).

Un exemple frappant d'aménagement ancien qui pose question est celui du chemin de St Labre (sous les Platanes, vers la Cité verte) c'est une voie

étroite à double sens avec des marquages au sol piétons. Cette voie est qualifiée de « zone de rencontre » (comme au centre-ville). Celui ou ceux qui lui ont accordé ce titre, avaient un sacré sens de l'humour car si les autos ont du mal à s'y croiser, que dire des piétons ou cyclistes, s'ils ont le courage de s'y aventurer, ce sont des rencontres avec de fortes probabilités de contact !!!

Chemin St Labre : drôle d'endroit pour une (zone de) rencontre !

Il semblerait plus opportun que ces voies soient en sens unique pour limiter les croisements et les accélérations des véhicules. Cela ajouterait de l'attrait au quartier et de la qualité de vie aux habitants.

La circulation serait à repenser dans son ensemble. À quand un plan de circulation dans la ville ?

Des événements pour se mobiliser pour le vélo du quotidien :

Vous le savez, tout cela ne changera pas sans une mobilisation citoyenne, c'est ce que nous cherchons à impulser avec nos actions.

Au-delà de nos rendez-vous mensuels, le 1er samedi du mois, voici deux événements auxquels nous vous invitons vivement à participer :

- La grande fête des véloroutes, organisée par le Département du Vaucluse le dimanche 14 avril à la gare de Loriol de 12 h à 17 h : départ à vélo de Carpentras pour arriver en nombre
- La fête « Carpentras, tous à vélo » le samedi 25 mai : vélorution à 10 h, rendez-vous devant l'Inguimbertaine, pique-nique festif et après-midi avec programme d'activités.

À bientôt



Cécile

Pajany

Collectif Vélo Carpentras et alentours

Si vous aussi jugez notre action importante, rejoignez-nous :

- en nous envoyant un mail pour être sur notre liste de diffusion :

Contact : collectif.velo.carpentras@gmail.com

- avec votre vélo tous les 1er samedis du mois rendez-vous à 10 h devant l'Inguimbertaine : déambulation ou balade pour nous montrer dans l'espace public (l'union fait la force !)

- sur les réseaux sociaux :

Rendons la ville au vélo

Collectif-velo-carpentras

Collectif vélo Carpentras

LE HÉRON GRIS M'A DIT...

Oh là là, tout est trop compliqué ! Et tout le monde a peut-être raison ? Je me le demande parfois.

Si l'un dit « blanc », ceux qui pensent « noir » vont crier au scandale, et vice versa. Ceux qui voient plutôt « gris » se sentent impuissants. Ils vont parfois timidement essayer de rapprocher les deux parties, mais là ils vont prendre des coups des deux côtés... Que faire ? Mais que faire ?

Ainsi si une Mairie coupe des arbres malades, ON s'élève contre cela, surtout si elle ne replante pas d'autres arbres, mais si elle replante ON dit que ça prend trop de temps pour pousser... Et si elle laisse des arbres malades, ON se plaint et ON reproche aux Anciens d'avoir planté partout la même espèce, trop susceptible d'attraper des maladies. Si la Mairie élague, ON craint, à juste raison, que ça fragilise les arbres, mais si elle laisse des branches trop basses ou trop proches des façades des maisons, ON dit qu'elle néglige les habitants et qu'il y a des risques pour eux...

Qui est ce ON, critique et jamais content ?

Je vais vous le dire : celui qui ne fait rien et qui regarde faire les autres, goguenard...

Ce ON, il dit aussi : « Bâtir dans des zones inondables est idiot, mais me refuser le permis de construire est inadmissible ».

« Les rues piétonnes et les pistes cyclables c'est très bien, on respire mieux, on balade, on rencontre du monde, mais comment venir en voiture en centre-ville, pourquoi m'en empêcher ? Et puis le parking est beaucoup trop loin. »

« Prendre le train ou le bus, c'est plus long ; ILS ont fait des horaires qui ne sont pas pratiques ».

Vous avez déjà essayé ? Vous manquez de temps ? Vous courez où comme ça ?

Et c'est bien connu, personne ne devrait vous frustrer !

L'eau est coupée pour réparation toute une journée, mais ça gêne : « ILS n'auraient pas pu faire cela à un autre moment ? »

Et si ça permettait de faire des économies d'eau parce qu'il y aura moins de fuites ?

« En plus, ILS vont m'interdire de remplir ma piscine ! Et je ne peux pas laver ma voiture chez moi ? Le golf où je joue ne va pas pouvoir être arrosé correctement cet été ? Non, mais je rêve ! ILS exagèrent vraiment. ».

L'eau est précieuse et risque de manquer, faut-il vous le rappeler ?

« J'achèterai bien des fruits et des légumes sans pesticides, mais c'est plus cher, trop cher. ILS s'en mettent plein les poches avec des prix pareils ! » Oui quelquefois, mais pas toujours : le travail de qualité du paysan mérite un salaire décent.

« Et trier ses déchets, mais c'est trop casse-pieds ! Et le verre, et les cartons, et les plastiques, et les déchets verts, et les encombrants, et maintenant les déchets organiques... Mais qu'est-ce-qu'ILS nous embêtent ! »

Et qui sont tous ces ILS ?

Ceux et celles qui essaient de faire, de trouver des solutions aux problèmes... et de contenter les gens, pas tout à fait tout le monde, mais une majorité, et de penser à l'avenir en préservant les ressources et la vie sur terre. Comment vous feriez à leur place ? J'attends vos propositions...

« Ah non ! ON en a marre, ILS nous empêchent de tout faire ! À bas les écolos qui veulent la sobriété pour tous ! Et agir en fonction de l'intérêt général ? Là vous m'en demandez beaucoup ! »

Propos recueillis par Marie-Christine Lanaspèze



biocoop
L'Auzonne Carpentras

Magasin Bio Associatif

OUVERT TOUS LES JOURS
DE 9H À 19H
FERMÉ LE DIMANCHE

283 Avenue ND de Santé
84200 CARPENTRAS
Tél : 04.90.60.20.10 - 09.72.96.20.10
www.biocoopcarpentras.com
auzonne@orange.fr

Ventoux - BIO

Un BOUCHER BIO qui découpe devant vous
selon votre demande et qui FABRIQUE
sa CHARCUTERIE BIO PROVENÇALE
sur place

BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL
(à côté de la mairie)
Rue Barral des Baux - 84410 BEDOIN

OUVERTURE

Lundi	: 7h - 12h30
Du mardi au samedi	: 7h - 19h
Dimanche	: 7h - 12h

L'été 2023 a vu se multiplier des canicules, incendies, sécheresses ou inondations monstres, conduisant le Secrétaire Général de l'ONU à souligner qu'on était passé d'un monde en réchauffement à un monde « en ébullition » ! Ces phénomènes extrêmes interviennent 20 ans plus tôt que ce qu'estimaient les scientifiques.

Les habitants des villes vont devoir affronter des niveaux de température et des durées de canicules perturbant gravement la vie quotidienne, l'étude et le travail, le sommeil et les activités de la vie quotidienne en créant des risques graves pour la santé de tous, allant jusqu'à des pics d'admissions aux urgences hospitalières pour les plus faibles (enfants, malades chroniques, personnes âgées) et des surmortalités.

On a changé d'époque. Ce qui était sans précédent est devenu notre futur. Il faut s'y préparer. D'urgence.

S'y préparer, c'est anticiper en combattant les points chauds et en créant d'urgence des points de fraîcheur.

On sait bien que les espaces artificialisés, les constructions, le bitume absorbent la chaleur et l'emmagasinent, en renforçant localement les températures et en empêchant l'indispensable rafraîchissement la nuit. A contrario, les espaces végétalisés, les arbres en particulier, font baisser les températures locales de 5 à 10°C ou bien plus encore. Ce sont des climatiseurs naturels efficaces et peu coûteux qui contribuent en outre à humidifier et à purifier l'air.

C'est pourquoi nous appelons à des plans canicule dans les villes du Comtat, pour la santé et le confort de tous et toutes et qui rendront moins difficiles et beaucoup moins coûteux les mesures d'atténuation que les particuliers peuvent prendre, en particulier dans les centres-ville de plus en plus étouffants.

1. Des plans canicules avec des mesures durables pour rendre les températures diurnes et nocturnes supportables, en combinant :

- des actions résolues de végétalisation de grande ampleur des espaces publics, à travers d'abord la préservation de la végétation existante là où il y en a : cessation des abattages, taille raisonnée, fauchage tardif etc et ensuite par des plantations d'arbres et arbustes adaptés à notre climat, dotés d'une canopée importante pour faire de l'ombre (donc plutôt des érables de Montpellier que des ifs ou des cyprès). Il y a suffisamment de cours d'écoles, de parkings, de places et de ronds-points bitumés et surdimensionnés qu'on pourrait convertir de leur fonction actuelle de radiateurs urbains à celle de zones de fraîcheur.

La priorité devrait porter sur les points chauds affectant un grand nombre d'habitants et sur les établissements scolaires. Des classes surchauffées d'avril à mi-octobre perturbent grandement les conditions d'étude et de travail des enfants et des enseignants.

- le lancement d'opérations « toits rafraîchissants », en particulier pour les nombreux toits des bâtiments publics et des surfaces commerciales : toits végétalisés ou revêtus de peinture blanche réfléchissante

- des actions de désimperméabilisation et de-bitumisation des emprises excessives artificialisées, comme cela se produit déjà dans nombre de communes, au profit d'un retour au couvert végétal

- le remplacement, lors d'opérations de rénovation de la voirie et des bâtiments publics, des matériaux et revêtements sombres par des matériaux clairs à albédo élevé (réfléchissant la chaleur au lieu

de l'accumuler)

- le suivi de l'exécution de ces opérations en mesurant notamment leur impact sur la réduction des points chauds identifiés et mesurés en ville.

À côté de ces mesures « structurelles » il faudrait renforcer l'efficacité des mesures temporaires pendant l'été : fonctionnement des fontaines, installation systématique de vélums et de parasols dans les rues et devant les commerces, ombrières, restriction de circulation des véhicules en centre-ville, etc. En revanche les brumisateurs sont peu efficaces et très consommateurs d'eau.

2. Les solutions individuelles pour limiter l'effet des canicules font appel à une large gamme de mesures :

- le recours aux volets et persiennes bien sûr

- la sur-ventilation la nuit

- la plantation et l'entretien d'arbres à ombrage et d'espaces végétalisés si on a un jardin si petit soit il

- l'isolation des bâtiments avec des matériaux biosourcés qui sont les plus efficaces (mais aussi plus coûteux) tels que la laine de bois ou de coton, le liège, l'ouate de cellulose

- le recours là où c'est possible, au « puits provençal » qui utilise la fraîcheur du sol à 2m de profondeur pour rafraîchir l'air du bâtiment.

Installer la climatisation partout n'est pas une solution pour des raisons économiques et environnementales.

C'est coûteux à l'installation et à l'usage. Installer un seul climatiseur fixe revient à plusieurs centaines d'euros au minimum, car il faut compter non seulement l'acquisition du dispositif (monobloc ou avec unité extérieure) mais aussi les travaux d'aménagement. S'il y en a plusieurs dans l'appartement ou la maison il faut quasiment multiplier le chiffre initial par le nombre de pièces équipées. Les consommations électriques peuvent s'envoler ; en période de canicule prolongée et d'utilisation journalière plus longue on risque de voir sa facture mensuelle d'électricité doubler ou bien plus s'il y a plusieurs climatiseurs installés et en fonction !

C'est également néfaste pour l'environnement global et local.

Globalement parce que cela conduit à accroître la consommation d'énergie et parce que les fluides réfrigérants du climatiseur sont des gaz à effet de serre très puissants (1t du fluide le plus employé contribue 1800 fois plus au réchauffement climatique qu'1t de CO₂). Or la production, l'utilisation et la fin de vie des climatiseurs présentant toujours de risques de fuite dans l'atmosphère.

Localement la climatisation contribue à accroître la chaleur ambiante en ville. Le climatiseur pour rafraîchir une pièce doit évacuer l'air chaud vers l'extérieur. Un calcul fait à Paris montre que la généralisation de la climatisation conduirait à augmenter la température de l'air ambiant de la capitale de +2 °C.

Il y a maintenant urgence à se prémunir individuellement et collectivement contre les inévitables canicules à venir. L'aménagement de nos villes, grandes, moyennes et petites dans une perspective bio-climatique est une condition indispensable pour qu'elles restent encore vivables et supportables pour tous dans les années à venir.

LES ÉCO-DÉLÉGUÉS ET NOUS

Le Comité Écologique envisage de rencontrer les éco-délégués des lycées et collèges de Carpentras.

Pour cela nous avons sollicités leurs chefs d'établissement.

Pourquoi cette démarche ? Et quels sont les rôles des éco-délégués ?

La circulaire de rentrée 2020 rend « l'élection d'éco-délégués obligatoire dans toutes les classes, de la sixième à la terminale, et elle est fortement recommandée en CM1 et CM2. »

Les éco-délégués sont des élèves élus par leurs camarades de classe. Il faut qu'ils soient motivés dans leurs engagements en faveur d'une planète plus écologique, et heureusement les chiffres montrent un fort taux d'engagement parmi les jeunes.

D'après des sondages, 71 % déclarent être engagés dans la lutte pour l'environnement, 21 % déclarent être tout à fait engagés et 50 % être plutôt engagés.



Le rôle des éco-délégués rejoint nos aspirations dans le domaine du développement durable car leurs missions consistent à sensibiliser leurs camarades de classe à tout ce qui touche à la protection de l'environnement :

- préserver la biodiversité
- éviter toute forme de gaspillage (énergétique, chauffage, éclairage, alimentaire, fuites d'eau)
- végétaliser des espaces (cours de récréation)
- réduire et trier les déchets, et évidemment ne rien jeter dans la nature, parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages.

Et c'est là que nous aurons besoin d'eux à l'occasion des différentes actions initiées par la Région (« Nettoyons le Sud ») ou celle mondiale (World Cleanup Day « Journée mondiale de nettoyage de la planète »)

Ces journées revêtent une dimension pédagogique et génère une prise de conscience de l'importance des déchets sauvages.

Les jeunes qui participeront à ces gestes d'éco-citoyens, seront non seulement des ambassadeurs et éducateurs auprès de leurs collègues...et même auprès de leurs parents, mais resteront demain des adultes responsables de la propreté de la nature.

Grâce à la réponse favorable du Chef d'établissement du Collège et Lycée J.H. Fabre nous avons pu, ce lundi 8 avril, rencontrer et impliquer une vingtaine d'éco-délégués de différentes classes, accompagnés de 2 professeurs, sur un site à nettoyer.

Christian Guérin



BOULANGERIE LOT
FABRICATION ARTISANALE

CRÉATION

De nombreux pains spéciaux pensés et élaborés par votre boulanger

NUTRITION

Des farines sans additif pour des pains digestes et savoureux

QUALITÉ

Des farines de montagne haut-de-gamme du Trièves



La boulangerie Lot fabrique et vous propose toute une gamme de pains biologiques, certifiés Ecocert.

À retrouver également chez nos partenaires :
Marcel&Fils Bio Carpentras
et My Bioshop Carpentras



737, avenue du Comtat Venaissin - CARPENTRAS - Ouvert du lundi au samedi matin
N'hésitez pas à passer commande en nous appelant au 04 90 60 37 34

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN

Mettre l'Europe au service de la transition écologique

Le 9 juin, les Français élisent leurs 81 députés au Parlement Européen, soit 2 de plus qu'en 2019.

C'est une élection importante, car le Parlement Européen (PE) dispose de pouvoirs réels

En effet, le PE vote des lois dans le domaine de la protection de l'environnement dans ses différentes dimensions, y compris dans ses liens avec l'agriculture, l'alimentation, la santé. *

Tous ces sujets sont une matière de nature « transnationale », car les gaz à effet de serre, les polluants, les eaux douces et les eaux marines, le climat, ne connaissent pas de frontières et imposent des réglementations communes pour le bien des humains et de la nature.

Le Conseil, composé de représentants des gouvernements des 27 pays de l'Union Européenne, ne peut décider dans ce domaine qu'avec l'accord du PE, au terme parfois de longues négociations. Certes des divergences existent au sein du PE selon les orientations politiques de chaque député et des sensibilités nationales sur tel ou telle question, mais jusqu'à présent des majorités se sont constituées en faveur d'objectifs ambitieux pour la transition écologique.

C'est le cas du Pacte Vert, ensemble de mesures adoptées au cours de la législature 2019-2024 qui s'achève, même si plusieurs dispositions du Pacte ne sont pas encore entrées en vigueur :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments
- la réduction et le recyclage des déchets, notamment le plastique et les emballages
- la lutte contre la déforestation importée, avec l'interdiction de la commercialisation de 7 produits de grande consommation comme le café, le cacao, le bois, le bœuf, le soja
- une agriculture et une alimentation plus saines et plus durables (stratégie dite « de la ferme à la fourchette ») : moins de pesticides et d'antibiotiques pour les élevages, davantage de soutien à l'agriculture bio et aux préoccupations du bien-être animal
- un règlement (loi européenne d'application immédiate) sur la restauration de la nature : restaurer les écosystèmes dégradés en Europe d'ici à 2050, et déjà pour 20 % d'entre eux d'ici à 2030, qui est cependant encore en discussion avec le Conseil des 27 ministres nationaux .

Les différentes mesures du Pacte Vert comportent des objectifs forts, avec un échéancier progressif, qui devraient permettre aux producteurs agricoles et industriels ainsi qu'aux consommateurs de s'adapter, et de préparer le chemin vers une économie plus durable et plus autonome vis-à-vis des pays non européens dont nous dépendons trop pour nos approvisionnements.

Cependant tout n'est pas rose... ni vert ! ... car une conjonction d'oppositions parmi les parlementaires européens a récemment

conduit au report (fin 2023) d'un règlement qui prévoyait la réduction importante de l'utilisation des pesticides (- 50% en 2030), et le projet de règlement sur la restauration de la nature est l'objet de vives discussions au niveau du Conseil, car 7 ou 8 pays s'y opposent ou ne le soutiennent pas .

Cet exemple indique que les avancées réalisées, ou en cours, pour défendre l'environnement en Europe et donc dans chacun de nos pays peuvent être freinées ou remises en cause. D'autant que l'adoption de dispositions importantes du Pacte Vert, ou la prise de mesures complémentaires, ont été renvoyées à la future législature qui sortira des urnes en juin : pollutions chimiques, pesticides, clauses environnementales et sociales indispensables dans les accords commerciaux, financement assuré et équitable de la transition écologique, renforcement des capacités industrielles et technologiques de l'Europe face au dumping de certains pays comme la Chine, etc.

Bref l'avenir écologique de l'Europe et de la France se joue aussi avec le scrutin européen du 9 juin 2024.

Michel POIREAU

* Contrairement à beaucoup d'autres domaines qui relèvent de la responsabilité et de la pleine autonomie de chaque État : police, défense, politique sociale, éducation, culture, fiscalité, justice, etc.



Offrir un arbre aujourd'hui
et une ombre pour demain...

Claude
Melquior

Le jardin végétal
Pépinière • Horticulture • Espaces verts
869 Chemin du Castellas - Route de Mazan- Carpentas
04 90 60 33 84 - 06 11 77 96 83
claude.melquior@wanadoo.fr

KSS KSS KSSSSSSS

Vous nous connaissez nous sommes des insectes.

Nous attendons avec impatience une température du sol de 17 à 18 ° pour montrer le bout de notre nez.

Il faut auparavant vous expliquer que notre œuf a la grosseur d'un grain de riz ; enterré et le trou rebouché, il devient une larve. Il se déplace sous terre où il peut séjourner de 1 à 17 ans, la moyenne étant de 4 à 6 ans. Vous avez deviné ???

Nous sommes le peuple des cigales.

Notre durée de vie sous terre est longue, mais un soir, lorsque les conditions sont favorables, une nymphe sort du sol par un orifice de 1.5 à 2 cm. Elle s'agrippe à une tige afin de se libérer de son enveloppe, l'**exuvie**, qu'elle a préalablement fendue. Ensuite ses ailes se déploient petit à petit et prennent leur taille définitive.



Pour attirer les femelles, les mâles, en forme, émettent un crissement, c'est la **cymbalisation**. Des cymbales, situées sur l'abdomen, actionnées par un muscle pouvant vibrer jusqu'à 900 fois par minute, se déclenchent à la température de 22 °.

Elles nous abreuvent de ce chant « mélodieux » qui ponctue les étés provençaux. 100 décibels : c'est l'insecte le plus bruyant de la

planète.

Sa longévité sera seulement de 4 à 6 semaines. Le temps que la femelle soit fécondée et pondre environ 400 œufs, et le cycle recommence.

Désolées de contredire **M. de la FONTAINE** : les cigales ne se nourrissent pas de vermineux, mais de la sève des arbres qu'elles prélèvent avec une trompe.

Il y a **16 espèces de cigales** qui peuplent le sud de la France. La plus connue est la cigale grise appelée **cacan**.

Quoi qu'en pensent certains... les cigales enchantent nos étés !

CROA CROA CROA

Nous sommes les crapauds ! Sauvez-nous !

Les amphibiens dont nous faisons partie sombrent dans un profond sommeil l'hiver, et en février cherchent l'endroit propice pour se reproduire, en général dans les ruisseaux, les mares, etc. qui sont leur lieu de naissance. Pour cela la plupart du temps, ils traversent des routes et se font écraser en grand nombre.

Soyez vigilants à partir du coucher du soleil si vous longez une zone humide.

Et n'oublions pas qu'ils sont de gros prédateurs des larves de moustiques.

Si vous voulez être actifs pour leur protection, contactez une association qui les transporte sur leur lieu de reproduction, exemple l'ASPAS, la LPO et d'autres.



Pour apprendre à reconnaître les fleurs et plantes sauvages, voici des applications de reconnaissance d'images

■ **PlantNet (Apple – Android)** : plus de 20 000 espèces sont déjà reconnues par cette application, développée par des scientifiques français.

■ **Seek (Apple – Android)** : application gratuite qui permet d'identifier 30 000 espèces de plantes, champignons, oiseaux et autres.

■ **Plantsnap (Apple – Android)** : si vous voulez aussi apprendre à reconnaître les champignons ou les plantes grasses, Plantsnap pourrait être l'application qu'il vous faut.

Si vous voulez connaître et vous émerveiller des chants d'oiseaux

■ **Cui-cui! Chants d'oiseau**

■ **Chants d'oiseaux automatique**

■ **BirdNET (Apple – Android)** : cette application Android reconnaît 1 000 espèces d'oiseaux parmi les plus communes en Amérique du Nord et en Europe.

Citations :

Hubert Reeves : « Actuellement l'homme mène une guerre contre la nature, s'il la gagne il est perdu !

Einstein : « On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré ! »

Coup de cœur :

« Lettre à l'éléphant » de Romain Gary

« Les trois vies de la cigale » de Michèle Reboucel

Sources :

Internet – LPO – Associations de protection de la nature – Michèle Reboucel

Mic & Danièle



COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT-VENTOUX

ASSOCIATION AGRÉÉE POUR L'ENVIRONNEMENT

INDÉPENDANTE DE L'ÉTAT, DES PARTIS POLITIQUES ET DES INDUSTRIELS

MAISON DU CITOYEN ■ 35 RUE DU COLLÈGE 84200 CARPENTRAS

www.comite-ecologique-comtat-ventoux.fr ● www.facebook.com/Comtatventoux

e-mail : comiteecologiquecomtat@gmail.com

BULLETIN D'ADHÉSION

Remplissez le bulletin ci-dessous et retournez-le, accompagné d'un chèque de **16 euros** pour les membres actifs, ou plus pour les membres bienfaiteurs, à l'ordre du **Comité Écologique**, à l'adresse suivante :

Comité Ecologique Comtat-Ventoux- Maison du Citoyen- 35 rue du Collège- 84200 CARPENTRAS

Nom Prénom.....

Adresse

Téléphone e-mail